

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Prise à bail d'un local sis à Marseille 13008, 71 Avenue de la Madrague de Montredon, destiné à l'installation d'une maison du bel âge.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes du bel âge, le département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du bel âge. Ces structures de proximité sont destinées à accueillir les personnes du bel âge et à leur prêter assistance dans les actes de la vie quotidienne, notamment en leur apportant une aide dans les démarches administratives en ligne auxquelles elles ne sont pas nécessairement habituées.

Dans cette perspective, un bien en location correspondant aux critères recherchés a été retenu. Il s'agit d'un local en copropriété à Marseille 13008, 71 avenue de la Madrague de Montredon. Ce local d'une superficie approximative de 220 m², se situe en rez-de-chaussée de l'immeuble et comprend une grande pièce principale avec deux entrées, deux autres pièces ainsi qu'un sanitaire.

Le loyer annuel hors charges est de 28.800 € Le montant des charges de copropriété n'est pas connu à ce jour.

Le Département prendra à sa charge la taxe foncière et la taxe d'ordures ménagères.

Les honoraires de négociation dus par le Département s'élèvent à 2.500 €

Eu égard à la difficulté de trouver un local adapté au projet envisagé dans ce secteur géographique, cette prise à bail constituerait une opportunité pour la collectivité, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet, et de l'approbation de ces sommes par les services du Domaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

